

INFORMATION E A U X

N° 620

Juillet
Août
Septembre
2016

Les prochaines "Journées de l'OIEau" :
15 novembre : Conséquences de la Loi NOTRe
13 décembre : Intelligence numérique
Inscrivez-vous : www.oieau.org/rdm

› **La synthèse de l'OIEau :**
Agroforesterie et gestion des ressources en eau

› **"AfriAlliance" :**
Lancement des Groupes d'Action

› **Haïti :**
Un Plan Stratégique Sectoriel AEPA

› **ODD 2015-2030 :**
Quels enjeux pour l'eau ?

› **Conférence "INSPIRE 2016" :**
Présentation de "SIIF ERU"

› **Espèces envahissantes :**
Première liste européenne

› **"WaterPiPP" :**
Achats publics et innovations

› **France :**
Une Loi pour la biodiversité

› **Inondations :**
520 Millions d'Euros de dégâts par an !

› **Actualités des Agences de l'Eau :**
• Loire-Bretagne : développer l'agriculture biologique
• Artois-Picardie : valorisation des sédiments
• Rhône Méditerranée Corse :
"La femme est l'avenir de l'eau"

› **Gest'eau :**
Partage des expériences des SAGE et Contrats de Milieux



Office
International
de l'Eau



MARRAKECH
COP22/2016 CMP12
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

En route vers la COP22

Marrakech - 7 au 18 novembre 2016

Participez aux événements
sur l'eau et le climat
durant la Journée Officielle du 9 novembre
www.riob.org

› **Librairie :**
• Les "Fleuves frontières"
• Le Guide de l'eau 2016-2017
• Les nouveaux territoires de l'eau potable

L'AGROFORESTERIE : UNE PRATIQUE ANCIENNE POUR RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES MODERNES DES RESSOURCES EN EAU ?



En France, la principale cause d'abandon de captages est la dégradation de la qualité de l'eau, consécutive aux pollutions diffuses d'origine agricole. En cause, les pratiques agricoles intensives.

Reboiser les terres dans les zones vulnérables est une solution efficace pour résorber ces pollutions : en l'absence d'intrants, un couvert forestier permet de diminuer la pollution des eaux. Mais il est bien sûr inconcevable de vouloir stopper toute activité agricole...

L'agroforesterie fait partie des pratiques modernes mises en avant pour reconquérir la ressource en eau. C'est une pratique qui consiste à associer sur un même espace une production agricole et une production sylvicole. Il s'agit, en fait, de réintroduire l'arbre dans le paysage agricole, dont il n'a été chassé que récemment, suite aux remembrements et à la mécanisation.

À partir de ce concept, les variantes sont nombreuses, des plus simples (plantations d'arbres en bordures de parcelles, alternance des cultures, ...) aux plus complexes (l'agro-sylvo-pastoralisme, qui a l'ambition de faire cohabiter sur un même espace les arbres, les cultures et le bétail).

Quels impacts sur la ressource en eau ?

Contrairement à une idée persistante, l'arbre ne se trouve pas forcément en compétition avec les cultures.

Bilan hydrique

L'étude du système racinaire a montré que les racines des arbres en contexte agroforestier s'installent plus profondément que celles des arbres forestiers. Les meilleurs enracinements s'obtiennent avec l'association d'une culture d'hiver (type blé) avec des arbres à croissance tardive. Les cultures s'installeront de manière précoce et développeront leur système racinaire avant que les arbres ne démarrent leur période de croissance. Il va en résulter un effet d'"ascenseur hydraulique" : l'eau que les arbres vont chercher dans les nappes profondes remonte dans les racines pendant la nuit, et est ainsi rendue disponible pour les racines superficielles le jour.

Un autre effet positif de l'agroforesterie est la limitation des pertes d'eau par évapotranspiration des cultures. La présence du couvert forestier induit effectivement un abaissement des températures au sol et donc une diminution des besoins en eau des cultures.

Qualité de l'eau

Le principal résultat attendu est la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole par les nitrates et les pesticides. Les racines des arbres puisent les nutriments en profondeur et favorisent l'aération des sols.

Les litières de feuilles et de racines améliorent la fertilité des sols par la production d'un humus de bonne qualité. Les bandes arborées ne subissent en général ni traitement (fertilisant ou phytosanitaire), ni travail profond de labour, c'est toute une activité microbienne qui se réinstalle au profit des arbres et des cultures adjacentes.

Des contraintes ...

Techniques :

La réussite d'une plantation agroforestière repose essentiellement sur trois critères :

- le choix de l'essence (en fonction du climat, de la nature du sol et de la proximité plus ou moins immédiate de la nappe) ;
- le choix d'une implantation (en alignement d'arbres, de manière à permettre le passage des machines entre les lignes d'arbre) ;
- le soin apporté aux arbres pendant leur croissance (maximiser le revenu issu de la production du bois, faciliter la production agricole, en limitant l'ombrage et en facilitant le passage des machines).

Le type de cultures que l'exploitant souhaite développer (ou conserver) sur le terrain ne sera pas critique, à l'exception des cultures fortement irriguées.

Financières :

La rentabilité financière de l'exploitation dépend des deux sources de revenus apportés par l'exploitation : la production agricole d'une part, la production forestière d'autre part :

- une parcelle bien dimensionnée, avec des arbres entretenus de manière à limiter l'ombrage sur les cultures, devrait permettre de conserver des rendements des cultures proches du témoin agricole, à l'exception de la ligne la plus proche des arbres, où le rendement agricole chute généralement ;
- les rendements apportés par les arbres en milieu agroforestier sont à comparer à une organisation forestière classique. L'environnement éclairci de l'agriculture bénéficie aux arbres de nombreuses manières : plantations agroforestières peu denses, donc nécessitant l'achat de moins de plants ; croissance plus régulière et plus rapide qu'en milieu forestier, avec des troncs mieux développés, avec davantage de bois de cœur, donc mieux valorisables ; production de taillis valorisés sous forme de biomasse, ou réincorporés aux cultures sous forme de paillage.

Sur la durée de vie des arbres, l'agroforesterie bien conduite, en plus de ses apports en services à l'environnement, est donc une pratique rentable pour l'exploitant, sur le long terme.

À un horizon plus court, la baisse des revenus immédiate qu'implique la transition vers l'agroforesterie a de quoi freiner les bonnes volontés. Une politique d'incitations économiques apparaît comme nécessaire pour faire changer les esprits et les pratiques.

Ces extraits proviennent d'une synthèse d'Hélène Lambert, étudiante d'AgroParisTech Montpellier : "Agroforesterie et ressources en eau : les pratiques anciennes en réponse aux problématiques modernes".

Le texte intégral peut être commandé à l'adresse : eadoc@oieau.fr.

La liste complète des Synthèses disponibles est consultable sur le site :

www.oieau.org/documentation

COP22 : EAU ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



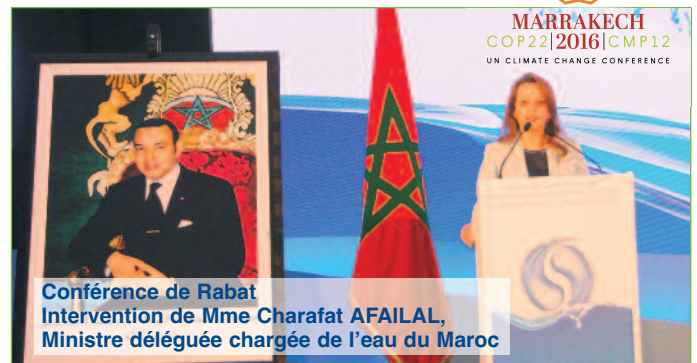
La 22^{ème} session de la Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP22) se tiendra à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. La COP22 prendra le relais de la COP21 de Paris au cours de laquelle des avancées majeures ont été enregistrées.

Elle devra s'inscrire dans l'action pour concrétiser les différents axes retenus dans l'Accord de Paris, notamment ceux qui ont trait à l'adaptation, la transparence, le transfert de technologies, l'atténuation des pertes et des préjudices, le renforcement des capacités.

Présenté à Paris, le "Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation dans les bassins" est une initiative stratégique climatique. Plus de 350 signataires du "Pacte" se sont déjà engagés à mettre en œuvre des pratiques concrètes pour agir pour l'eau face au changement climatique. En tant qu'animateur du Pacte de Paris, **le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a été choisi comme co-facilitateur pour l'organisation des événements de la Journée sur l'Eau et l'Adaptation du 9 novembre 2016 à la COP22.**

La COP22 aura pour thèmes l'atténuation aux effets du changement climatique et l'innovation en matière d'adaptation. Elle aura aussi pour ambition de "développer des outils opérationnels" dans le cadre de l'Agenda Mondial d'Action pour le Climat (GCAA).

En préparation à cette COP22, une Conférence Internationale sur le thème de "La sécurité hydrique pour une justice climatique" s'est tenue à Rabat, en juillet dernier.



Conférence de Rabat
Intervention de Mme Charafat AFAILAL,
Ministre déléguée chargée de l'eau du Maroc

Elle avait pour objectif de mobiliser et assurer l'engagement des acteurs politiques, institutionnels, techniques, financiers et société civile pour que les enjeux liés à l'eau soient inscrits au premier plan de l'agenda des négociations des parties sur les changements climatiques. Les participants ont lancé "l'appel de Rabat" pour que l'eau soit une priorité dans les financements des projets de développement en Afrique.

Le Secrétaire Général du RIOB a présenté la synthèse des travaux de cette Conférence.

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau

21, rue de Madrid - 75008 Paris

Tél. : 01 44 90 88 60

riob@riob.org - www.riob.org



JEAN-FRANÇOIS DONZIER, LAURÉAT DU "PRIX DE L'AMITIÉ 2016" DU GOUVERNEMENT CHINOIS POUR L'EXPERTISE ETRANGÈRE



Jean-François Donzier, Directeur Général de l'OIEau, a reçu son Prix des mains du Vice Premier Ministre Chinois, S.E. Ma Kai, lors de la cérémonie organisée au Palais du Gouvernement Zhongnanhai, le 29 septembre 2016, à Pékin.

Il a été reçu également, dans le cadre des cérémonies du 67^{ème} anniversaire de la République Populaire de Chine, par le Premier Ministre Chinois S.E. Li Keqiang, le 1^{er} octobre au Grand Palais du Peuple de Pékin et invité ensuite au dîner officiel de la Fête Nationale chinoise.

C'est l'Administration d'Etat chinoise pour l'Expertise Etrangère (State Administration of Foreign Experts Affairs - SAFEA) qui chaque année sélectionne les experts étrangers ayant contribué notablement aux progrès de la Chine dans tous les domaines. La distinction attribuée à M. Donzier récompense les actions menées en Chine depuis 2009, en particulier dans le cadre du projet de



OIEau - C. Runel

gestion intégrée du Bassin de la Rivière Hai, auxquels participent pour la partie française le Ministère de l'Ecologie, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Ambassade de France en Chine, le SIAAP, les Grands Lacs de Seine et l'OIEau comme coordinateur, pour aider ce pays à mieux gérer ses ressources en eau. En effet, l'accès à l'eau est devenu l'une des préoccupations majeures de la Chine.

Par ailleurs, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de son congrès mondial à Montpellier, l'**Association Internationale des Hydrologues (AIH/IAH)** a également attribué le prix 2016 du "Distinguished Associate" à M. Jean-François Donzier, en reconnaissance des actions qu'il a conduites pour favoriser une meilleure gestion des eaux souterraines nationales et transfrontalières dans le monde et promouvoir le concept de gestion conjointe et intégrée des eaux de surface et souterraine à l'échelle de leur bassin d'alimentation et d'écoulement.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DG

21, Rue de Madrid - 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 88 60

dg@oieau.fr - www.oieau.org



CONFÉRENCE "INSPIRE 2016" : PRÉSENTATION DE LA PLATE-FORME "SIIF ERU"



La Directive européenne 2007/2/CE, dite Directive INSPIRE (INfrastructure for SPatial Information in Europe), vise à établir une infrastructure d'information géographique pour favoriser la

protection de l'environnement.

Cette Directive vise donc à organiser la mise à disposition des informations en s'appuyant sur les infrastructures des Etats-Membres, afin que les utilisateurs, décideurs comme citoyens, puissent facilement avoir accès à des informations fiables.

La plate-forme "SIIF ERU" (Structured Implementation and Information Framework - Cadre Structuré de Mise en œuvre et d'Information sur les Eaux Résiduaire Urbaines) a été présentée lors de la Conférence "INSPIRE 2016", qui s'est déroulée à Barcelone en septembre dernier.

Les données nationales sur l'assainissement sont rapportées à la Commission Européenne tous les deux ans.

Une fois les données validées et chargées sur la nouvelle plate-forme "SIIF ERU", le système permet des calculs automatiques de conformité, une visualisation cartographique, l'élaboration de fiches individuelles pour chaque agglomération, station d'épuration, point de rejet ou zone de rejet. Il est ainsi possible de créer facilement un portail thématique sur l'assainissement, et de l'ajuster à ses propres besoins.

Développée par l'Office International de l'Eau (OIEau), en collaboration avec l'Agence pour l'Environnement de l'Autriche (UBA), "SIIF ERU" contribue ainsi à améliorer la mise en œuvre de la Directive ERU, tout en permettant de satisfaire efficacement aux exigences de la Directive INSPIRE. Le concept de SIIF doit progressivement être appliqué à toutes les Directives en lien avec l'eau.

COMMISSION EUROPÉENNE - INSPIRE

Rue de la Loi 200 - B - 1049 Bruxelles - Belgique
Tél. : + 32 (0)2 299 11 11
<http://inspire.ec.europa.eu>



LANCEMENT DES GROUPES D'ACTION D'"AFRIALLIANCE"



AfriAlliance (Afri-EU Innovation Alliance for Water and Climate), projet européen financé dans le cadre d'H2020, et d'une durée de 5 ans (2016-2021), mobilise 16 partenaires et a pour objectif de permettre aux acteurs africains et européens du monde de l'eau de travailler ensemble sur les thèmes de l'innovation et de l'Interface Science Politique, afin de développer les capacités de l'Afrique à répondre dans le futur aux enjeux liés au changement climatique.

Dans ce projet, l'OIEau coordonne l'élaboration d'un agenda de recherche & innovation.

L'élaboration de Groupes d'Actions est l'une de premières phases "AfriAlliance". Ces groupes vont chercher à réduire la fragmentation des actions eau et climat, en Afrique même et entre l'Afrique et l'Union Européenne, en apportant conjointement connaissances, expertises et solutions pertinentes.

Ils se composent de membres diversifiés, avec des européens et des africains dans chaque groupe et travailleront sur les thèmes suivants : Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Sécurité Alimentaire / Agriculture, Mise en valeur des Ressources Humaines, Atténuation et Adaptation aux Changements Climatiques, Suivi, collecte, prévision et analyses des données sur l'eau et le climat.

Parmi les 125 candidatures reçues à son appel à candidatures lancé cet été, "AfriAlliance" a sélectionné 5 Groupes d'Action, d'après leurs objectifs spécifiques, leurs activités innovantes et pertinentes et les efforts de communication et de diffusion appropriés, qui promettent d'obtenir des résultats concrets : ces groupes vont œuvrer sur des sujets spécifiques, axés sur la demande, avec des approches novatrices et la création conjointe de connaissances dans le domaine de l'eau et du climat :

- Potentiel d'augmentation du captage d'eau en Afrique, dirigé par l'Université de Wageningen (Pays-Bas) ;
- Gestion Intégrée des Ressources en Eau et éthique, dirigé par l'Université de Rhodes (Afrique du Sud) ;
- Irrigation efficace et innovante à petite échelle, dirigé par l'Institut Ethiopien des Ressources en Eau (EIWR), Addis Abeba (Ethiopie) ;
- A4A (Arid African Alluvial Aquifers for Agriculture - Aquifères alluviaux pour l'agriculture en zones arides africaines), dirigé par l'Université de Mekelle (Ethiopie) ;
- SIRAF (Sustainable Intensification for Resilience and Food Security - Intensification durable pour la résilience et la sécurité alimentaire), dirigé par IIED (International Institute for Environment and Development - Institut International pour l'Environnement et le Développement) (Royaume-Uni).

Ces groupes ont commencé leurs activités dès septembre.

Pour plus d'informations sur les groupes d'action, suivre leurs activités sur la plate-forme AfriAlliance :

<http://afrialliance.org>



OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2030 : QUELS ENJEUX POUR L'OBJECTIF EAU DANS LE MONDE ?



Aujourd'hui encore :

- 1,8 milliards de personnes utilisent de l'eau contaminée par des matières fécales,
- 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des toilettes décentes,
- 2 milliards de personnes sont en situation de stress hydrique,
- 90 % des eaux usées sont rejetées sans traitement dans le milieu naturel dans les pays en développement.

En septembre 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) afin de construire un monde meilleur d'ici 2030. L'eau est concernée par un ODD qui lui est propre (le n° 6), mais aussi à travers d'autres Objectifs (alimentation, santé, villes durables, éducation etc.).

Ces ODD expriment une ambition mondiale pour l'eau, avec l'atteinte d'un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, une réduction de la pollution, une préservation des écosystèmes et, en toile de fond, une meilleure gestion pour répondre à tous les besoins, sous forme collective et concertée.

En 2016 et au-delà, se pose désormais la question de la mise en œuvre par les Etats de ces Objectifs : il est en effet nécessaire de porter le message d'une mise en œuvre judicieuse de l'ODD Eau, dans les différentes enceintes internationales, notamment lors de deux échéances de novembre : la COP22 de Marrakech et le Sommet de Budapest.

Il faut défendre le message d'une interconnexion et d'une cohérence entre la mise en œuvre des ODD et celle de l'Accord de Paris sur le climat et insister par ailleurs sur la création d'une instance intergouvernementale au sein des Nations Unies pour suivre les questions de l'eau et de l'assainissement.

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) a développé des outils de sensibilisation pour tout comprendre sur la place de l'eau au sein de ces Objectifs : une vidéo informative, un poster avec les différents enjeux mondiaux de l'eau et une analyse de la place de l'eau au sein des indicateurs des ODD.



PFE

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre Cedex
Tél. : 0 41 20 19 49
www.partenariat-francais-eau.fr

NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LE SYSTÈME AFRICAIN DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION SUR L'EAU (SADIEAU)



Lancé en 2007, SADIEau s'était fixé trois objectifs :

- construire un réseau de partenaires africains qui produisent de l'information sur l'eau,
- référencer une information de qualité sur le secteur de l'eau en Afrique,
- proposer un accès gratuit à cette information via un portail internet.

La phase pilote du projet a été mise en œuvre jusqu'en 2010, avec 20 points focaux basés dans neuf pays du continent, qui ont alimenté la plate-forme Web durant cette phase.

Le Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB), à travers le projet SITWA (Renforcement des Institutions de gestion des eaux transfrontalières en

Afrique) a relancé le système en 2014 afin d'en faire un outil incontournable pour la gestion des connaissances et des données sur l'eau en Afrique.

Des contrats ont été signés avec des Organismes de Bassin et Institutions partenaires.

Un atelier de réflexion a été organisé en avril 2016 à Dakar, avec pour vocation de recueillir l'avis et l'expertise des points focaux pour une amélioration de la plate-forme SADIEau, et l'adoption d'une feuille de route, afin d'aboutir à une réelle dynamisation du site, tant au point de vue contenu qu'au point de vue de son ergonomie.

L'OIEau était présent en tant que partenaire fondateur de SADIEau, et Secrétaire Technique Permanent du RIOB.

Cet atelier du RAOB a jeté les bases d'un programme d'actions, élaboré pendant l'été 2016, qui a été présenté lors de l'Assemblée Générale du RAOB qui s'est tenue en septembre à Kigali (Rwanda), en présence de bailleurs de fonds potentiels.

OMVS

Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant
B. P. 3152 Dakar-Fann - Sénégal
Tél. : (+221) 33 859 81 81 - Fax : (+221) 33 864 01 63
www.omvs.org





"FRESHWATER INFORMATION PLATFORM" : CAPITALISER LES RÉSULTATS DES PROJETS EUROPÉENS SUR LES EAUX DOUCES

De nombreux projets financés par l'Union Européenne, portant sur l'écologie et la gestion de l'eau douce, ont généré des sites Web, des outils, des bases de données et d'autres produits, qui sont destinés à une utilisation à long terme. Cependant, beaucoup d'entre eux ne sont pas mis à jour après la fin des projets et, en outre, ils sont dispersés dans plusieurs sites de restitution de données. Pour les chercheurs et autres utilisateurs, il est ainsi difficile d'obtenir un aperçu des projets et de leurs produits.

Le projet **BioFresh** (2009-2014), financé par l'UE et bénéficiant de l'expertise de 19 institutions de recherche, a été le premier à établir une plate-forme qui rassemble des informations et des données sur la biodiversité d'eau douce, organisées d'une manière claire et facilement exploitable par les scientifiques, les gestionnaires de l'écosystème et le public intéressé.

Le projet **MARS** (Managing Aquatic ecosystems and water Resources under multiple Stress - 2014-2018) finance la "**Freshwater Information Platform (FIP)**", une plate-forme qui, à la différence des autres portails liés aux projets financés par l'UE, survivra au terme du projet.

La "**FIP**" intègre la plate-forme BioFresh en élargissant le champ de la biodiversité aux questions d'écologie et de gestion de tous les types d'eau douce.

Elle est animée par quatre instituts de recherche européens : BOKU (Universität für Bodenkultur - Autriche), UDE (Université de Duisbourg et Essen) et IGB (Institut für Gewässerökologie und Binnenfischerei) - Allemagne & l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique).

La "**Freshwater Information Platform**" vise à contribuer à une meilleure diffusion de l'information sur l'eau douce, afin de susciter une gestion plus responsable et plus durable des ressources en eau en Europe. Elle regroupe pour cela les ressources documentaires existantes, couvrant de très larges thématiques (politiques publiques, changement climatique, facteurs de détérioration de la ressource eau, ...).

Les données sont pour la plupart hébergées sur des sites externes, vers lesquels la plate-forme renvoie. En plus de son rôle d'agrégation d'informations déjà existantes sur le Web, la plate-forme vise à rassembler une communauté de chercheurs, décideurs et gestionnaires, à même d'entretenir et d'améliorer les connaissances et les pratiques relatives aux ressources en eau, et à les inciter à fournir spontanément du contenu.

<http://www.freshwaterplatform.eu>



UNE PREMIÈRE LISTE EUROPÉENNE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Ecrevisse de Louisiane

Les espèces exotiques envahissantes constituent un problème grave et croissant au sein de l'Union Européenne (UE). Elles représentent une cause majeure de perte de biodiversité et entraînent des dommages économiques et sociaux, dont le coût s'élève à plus de 12 milliards d'Euros par

an pour l'économie européenne.

Le règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, définit un cadre d'action européen visant à prévenir, à limiter et à atténuer leurs répercussions négatives sur la biodiversité, l'économie et la santé humaine. Il comprend l'élaboration d'une liste des espèces préoccupantes pour l'ensemble de l'Union, qui est approuvée par un comité composé de représentants des Etats-Membres.

La première liste de l'Union, mentionnant 37 espèces, a été adoptée par la Commission en juillet 2016.

Cette "liste de l'Union" cible des espèces qui causent de tels dommages dans les Etats-Membres concernés qu'elles requièrent l'adoption de mesures spéciales partout dans l'UE.

Les espèces figurent uniquement sur la liste si des mesures permettent de prévenir, de limiter ou d'atténuer leurs effets néfastes. En outre, il est obligatoire de procéder à une évaluation des risques fondée sur des bases scientifiques solides pour faire figurer une espèce dans la liste.

Parmi les 37 espèces de cette liste, certaines prolifèrent dans les milieux aquatiques et les zones humides (en italique, les espèces présentes en France) :

Végétaux : *Baccharis à feuilles d'arroche*, *berce de Perse*, *berce Sosnowski*, *cabomba de Caroline*, *faux arum*, *grand lagarosiphon*, *hydrocotyle fausse-renoncule*, *jacinthe d'eau*, *jussie à grandes fleurs*, *jussie rampante*, *myriophylle du Brésil*, *renouée perfoliée*.

Animaux terrestres et amphibiens : *grenouille taureau*, *ibis sacré*, *ragondin*, *raton laveur*, *tortue de Floride*.

Oiseaux : *érismature rousse*.

Poissons et crustacés : *écrevisse américaine*, *écrevisse de Californie*, *écrevisse de Louisiane*, *écrevisse des marais*, *écrevisse virile*, *perche soleil*, *pseudorasbora*.

Lorsqu'une espèce figure sur la liste de l'Union, le règlement exige que trois sortes de mesures soient prises par les Etats-Membres et l'UE :

- des mesures de prévention pour éviter l'introduction, intentionnelle ou non, de cette espèce dans l'UE ;
- des mesures de détection précoce et d'éradication rapide pour l'empêcher de s'installer ;
- des mesures de gestion pour éradiquer ou, du moins, empêcher la prolifération de l'espèce déjà installée.

Des mises à jour régulières de la liste de l'Union sont prévues à mesure que de nouvelles évaluations des risques seront réalisées.

COMMISSION EUROPÉENNE

Rue de la Loi 200 - B - 1049 Bruxelles - Belgique

Tél. : + 32 (0)2 299 11 11

<http://water.europa.eu>



UNE LOI POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ



L'Assemblée Nationale a adopté, le 20 juillet 2016, le projet de Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. 40 ans après la Loi de 1976 sur la protection de la nature, cette Loi est une avancée pour la préservation du patrimoine naturel et sa reconquête.

Il s'agit de décloisonner les politiques, avec un objectif partagé : combattre tous les facteurs de perte de biodiversité en agissant conjointement sur la disparition et l'appauvrissement des milieux, les surconsommations de ressources, les pollutions, les espèces exotiques envahissantes, le réchauffement climatique.

Le titre 3 de la Loi crée une Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et permet la mise en place, à la demande des collectivités, d'Agences Régionales pour la Biodiversité, à vocation partenariale. L'AFB résultera de la fusion de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), de l'Agence des Aires Marines Protégées, de l'Etablissement Public Parcs Nationaux de France, et de l'Atelier Technique pour l'ENVironnement (ATEN). Il s'est agi de rapprocher les Organismes nationaux chargés de la biodiversité, qu'elle soit marine, terrestre ou aquatique. L'AFB sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2017.

Ses missions :

- rassembler les moyens de l'Etat pour aider plus efficacement les projets en faveur de la biodiversité terrestre et marine et de l'eau : 1.200 agents et au moins 226 millions d'Euros de budget ;
- fournir un appui technique, un conseil et une expertise à destination de l'ensemble des acteurs ;
- faciliter la constitution des trames vertes et bleues et les projets écologiques ;
- gérer les aires protégées et exercer des missions de police de l'eau ;

- représenter les acteurs français de la biodiversité et de l'eau au sein des instances internationales et européennes ;
- améliorer les connaissances sur la biodiversité ;
- fournir un appui à la formation initiale et continue des professionnels.

Certaines dispositions concernent directement les Agences de l'Eau et les Comités de Bassin :

- l'élargissement du périmètre d'intervention des Agences, qui s'étendra désormais au milieu marin et à la biodiversité. Cela permettra à la politique de la biodiversité et des milieux marins de bénéficier du savoir-faire des Agences en termes d'instruction d'aides, d'ingénierie financière, de dialogue avec les acteurs du territoire ;
- l'évolution de la gouvernance de la politique de l'eau : le Conseil d'Administration de l'AFB intégrera des représentants des Agences de l'Eau et du Comité National de l'Eau. Un comité d'orientation eau et milieux aquatiques, pouvant recevoir des délégations du Conseil d'Administration, sera créé. Enfin, le Comité National de l'Eau émettra un avis sur les orientations stratégiques de l'AFB.

L'AFB bénéficiera de l'actuelle contribution financière des Agences de l'Eau à l'ONEMA, et la Loi pose le principe d'un élargissement des redevances des Agences pour passer du principe "l'eau paie l'eau" au principe "l'eau, la nature et la mer" paient "l'eau, la nature et la mer".

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER**

**Grande Arche - Tour Pascal A et B
92055 La Défense Cedex
Tél : 01 40 81 21 22
www.ecologie.gouv.fr**



20^{ÈME} BAROMÈTRE "LES FRANÇAIS ET L'EAU" : PRÈS DE 9 FRANÇAIS SUR 10 SATISFAITS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN FRANCE

La 20^{ème} édition du baromètre CIEAU / TNS-SOFRES "les Français et l'eau" révèle un niveau de satisfaction record à 87 %, depuis 3 ans. 38 % des Français, (33 % en 2015), estiment que l'eau est plutôt "bon marché", soit une hausse de 5 points par rapport à 2015, et 62 % (67 % en 2015) pensent qu'elle est plutôt chère.



Même tendance à la baisse de 4 points (84 % contre 88 %), pour ceux qui estiment qu'elle augmentera dans les années à venir.

La grande majorité des Français (92 %) sait que le prix du service de l'eau varie selon les régions. Une plus grande proportion qu'en 2015 (53 % contre 47 %), sait que cette variation est, entre autres, liée au traitement nécessaire selon la qualité de la ressource.

L'augmentation du prix du service de l'eau à l'avenir est en premier lieu imputée à un besoin croissant de traitements, puis à l'augmentation du coût de la vie, aux problèmes de pollution et à une nécessité accrue de recherche et d'analyses. Près d'un Français sur deux (47 %) recherche plus d'information sur la qualité, assez nettement devant le prix ou le moyen de faire des économies d'eau.

**CENTRE D'INFORMATION SUR L'EAU
BP 10005 - 75362 Paris Cedex 08
Tél.: 01 42 56 20 00
www.cieau.com**



**LE CENTRE
D'INFORMATION
SUR L'EAU**

CATASTROPHES NATURELLES : PLUS DE 520 M€/AN DE DÉGÂTS LIÉS AUX INONDATIONS



Du fait de la diversité de ses territoires, tant au plan géographique que géologique, la France est concernée par un grand nombre de périls naturels.

Ces périls sont principalement les tempêtes en métropole et les cyclones en Outre-Mer, les inondations de toutes natures (par débordement, par ruissellement, par remontée de nappes et par submersion marine), les mouvements de sol dont le retrait/gonflement des argiles, communément appelé sécheresse, les tremblements de terre et les avalanches.

La Caisse Centrale de Réassurance (CCR) a dressé un bilan du régime d'indemnisation des risques de catastrophes naturelles (dit régime Cat Nat) depuis sa création en 1982. Il vise, d'une part, à faire une analyse de l'évolution des primes et de la sinistralité et, d'autre part, à tenter de mesurer l'impact du régime sur le développement des mesures de prévention.

En moyenne, 4.830 communes par an font l'objet d'au moins un arrêté Cat Nat, dont 3.519 pour le péril inondations et 1.535 pour le péril sécheresse.

Globalement, la quasi-totalité des communes françaises a été reconnue au moins une fois, en général au titre des inondations. Ces dernières touchent principalement la côte atlantique, la côte méditerranéenne, les communes du Sud-Est et le bassin du Rhône, engendrant 521 Millions d'€/an en moyenne de sinistralité inondations.

Quant à la sécheresse, ce sont le Sud-Ouest, la région Centre, l'Île-de-France et le département du Nord qui regroupent les communes les plus touchées, avec 368 Millions d'€/an en moyenne de sinistralité.

Les communes les plus impactées par les séismes sont localisées dans les Antilles, les Alpes ou les Pyrénées.

Entre 1989 et 2013, les catastrophes naturelles ont ainsi coûté en moyenne 965 Millions d'€/an, soit un total de 24 Milliards d'Euros sur la période depuis 1982.

CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE - CCR

157, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél.: +33 1 44 35 31 00
www.ccr.fr



L'ACADÉMIE DE L'EAU A 20 ANS !



Le 20 mai 2016, à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, une journée exceptionnelle sur le thème "Eau et biodiversité dans le changement climatique" a marqué le 20^{ème} anniversaire de l'Académie de l'Eau.

Association d'intérêt général, sans but lucratif, l'Académie de l'Eau est reconnue comme un centre autonome de réflexion et de proposition pluridisciplinaire, intersectoriel et prospectif intergénérationnel. Elle est indépendante de tous groupes, privés ou publics.

Ses Membres, anciens hauts responsables d'administration, d'entreprises, de centres de recherche, de sociétés savantes, d'associations sont animés de la volonté d'apporter leurs savoir et savoir-faire enracinés dans leur expérience et leur histoire, au service du développement durable en France et dans le monde, au profit des générations d'aujourd'hui et de demain.

Au cours de 20 ans écoulés, l'Académie de l'Eau s'est progressivement fait connaître et reconnaître, au niveau national et international, en tant que centre de réflexion et de

proposition, pluridisciplinaire, intersectoriel et prospectif, contribuant à améliorer la gestion de l'eau, en France et à l'étranger.

En s'appuyant sur la qualité, la diversité et l'engagement de ses Membres, tous bénévoles, issus de 25 pays, et sur les enseignements tirés de cas concrets, elle a travaillé et travaille encore en partenariat et fait progresser un certain nombre de problématiques complexes et sensibles, de manière souvent innovante, concernant :

- le droit à l'eau et à l'assainissement,
- l'aménagement et la gestion conjointe de l'eau et des territoires, urbains ou ruraux,
- les relations entre l'eau et la santé,
- la prise en compte de la dimension socio-culturelle de l'eau,
- la gestion concertée des eaux partagées, notamment des systèmes aquifères transfrontaliers : elle a notamment réalisé un guide méthodologique destiné à promouvoir la concertation et la coopération internationale dans ce domaine, à travers le Réseau International des Organismes par Bassin (RIOB) et ses Réseaux régionaux, animés par l'Office International de l'Eau.

ACADÉMIE DE L'EAU

51, rue Salvador Allende - 92000 Nanterre
Tél. : 01 41 20 18 56 - Fax : 01 41 20 16 09
www.academie-eau.org



ARTOIS-PICARDIE

ALLUVIO : GESTION ET VALORISATION DES SÉDIMENTS POUR DÉVELOPPER LE TRANSPORT FLUVIAL ET L'EMPLOI



L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Voies Navigables de France, la Région Hauts-de-France et l'ADEME ont lancé Alluvio, une stratégie régionale dédiée à la gestion et à la valorisation des sédiments fluviaux.

La sédimentation est un phénomène particulièrement important dans la Région Hauts-de-France, où les pentes et les débits des voies d'eau sont faibles. Cela peut pénaliser le développement du transport fluvial, alternative, entre autres, au transport routier de marchandises. Les sédiments constituent aussi une opportunité économique pour la région : leur extraction et leur valorisation industrielle peuvent faire naître des filières innovantes sur le territoire et porteuses d'emploi, dans les secteurs de la construction, du BTP, de l'aménagement de la voie d'eau, etc.

Alluvio mobilise et associe tous les acteurs et utilisateurs de voie d'eau, mais aussi les collectivités, les industriels, le monde agricole et les associations, pour mettre en place plusieurs plans d'actions concrets, efficaces et partagés.

Alluvio se déroulera sur une période de 4 ans. L'élaboration du schéma est prévue en plusieurs phases consécutives :

- évaluation de la qualité d'eau et des sédiments et leur évolution,
- identification et caractérisation des apports sédimentaires,
- évaluation des volumes de sédiments à extraire,
- identification des filières de valorisation et de la réglementation applicable,
- gestion des sédiments à terre,

Alluvio prolonge les travaux déjà réalisés, pour établir, pour la première fois, un tableau précis de l'état et des apports sédimentaires sur les canaux : quantité et qualité des sédiments à extraire, qualité de l'eau, etc.

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

200 rue Marceline - B.P. 818 - 59508 Douai Cedex
Tél. : 03 27 99 90 00
www.eau-artois-picardie.fr



LOIRE-BRETAGNE

UNE CONVENTION AVEC LES GROUPEMENTS AGROBIOLOGIQUES

L'agriculture biologique est un mode de production favorable pour l'eau puisqu'il n'utilise pas de produits phytosanitaires de synthèse. Par ailleurs, la diffusion des techniques propres à l'agriculture biologique, comme le désherbage mécanique ou l'allongement des rotations contribue également à la préservation de la ressource en eau.

La convention signée le 28 septembre précise les conditions de financement par l'Agence de l'Eau Loire-

Bretagne des actions conduites par les groupements agrobiologiques dans l'objectif de préserver la ressource en eau. Cette convention est conclue jusqu'en fin 2018.

Sa mise en œuvre sera suivie par un Comité de Pilotage.

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45063 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 51 73 73
www.eau-loire-bretagne.fr



RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

LA FEMME EST L'AVENIR DE L'EAU



Dans une interview accordée à l'Agence Rhône Méditerranée Corse, Sophie Auconie, Vice-Présidente du Comité National de l'Eau, revient sur le rôle essentiel joué par les femmes dans la gestion de l'eau.

Une analyse très factuelle permet, aujourd'hui, de dire que l'exclusion des femmes de la planification des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement est la principale cause du grand nombre d'échecs de ces programmes.

En effet, là où l'accès à l'eau et à l'assainissement est difficile, les femmes jouent un rôle essentiel dans sa gestion.

C'est toujours à la femme qu'incombe l'utilisation de l'eau et surtout sa collecte, son stockage pour l'ensemble du foyer. Très jeune, la femme apprend à la transporter, à la stocker, à optimiser son usage et à contrôler l'utilisation des points d'eau. Elle participe également à son recyclage par la récupération des eaux grises pour l'entretien de la maison, l'irrigation ou le bétail.

La collecte de l'eau est un fardeau qui repose entièrement sur les épaules des femmes et des filles, dès leur plus jeune âge. La conséquence, pour les filles, est évidemment de les priver des chances d'acquiescer une éducation. Pour les femmes, cette corvée les empêche de se livrer à l'éducation de leurs enfants, mais aussi à des activités productives, ou tout simplement de profiter de temps de loisirs.

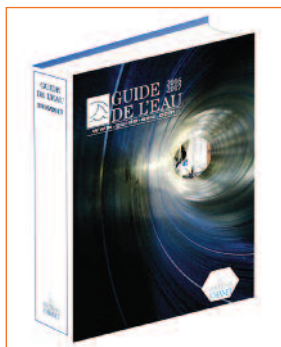
Il existe une corrélation directe entre l'octroi aux femmes de droits fonciers et de la gestion de l'eau avec une productivité plus élevée de la terre et de la main-d'œuvre : la femme est donc bien l'avenir de l'eau.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz - 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr



LE GUIDE DE L'EAU 2016-2017



Cet ouvrage de plus de 1.000 pages, met à la disposition de ses utilisateurs toute une partie documentaire décrivant les missions et les attributions de tous les organismes ayant compétence dans le domaine de l'eau, du niveau international au niveau local en passant par l'échelon communautaire européen, national, régional, départemental et local ainsi qu'une partie documentaire composée d'une sélection de textes législatifs et réglementaires les plus récents.

tion de textes législatifs et réglementaires les plus récents.

L'édition 2016-2017 du Guide de l'Eau propose sur son site guide-eau.com un téléchargement gratuit et illimité durant un an de l'ensemble de ses bases de données, soit près de 20.000 noms et adresses !

ÉDITIONS JOHANET

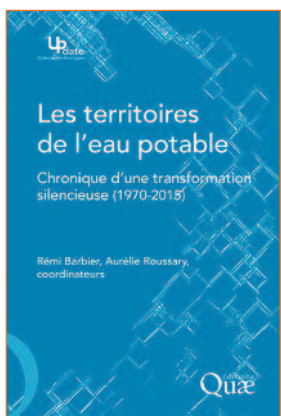
60, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris

Tél. : 01 44 84 78 78

www.editions-johanet.net



LES TERRITOIRES DE L'EAU POTABLE : CHRONIQUE D'UNE TRANSFORMATION SILENCIEUSE (1970-2015)



Les services d'eau doivent désormais relever un nouveau défi : non plus celui de la généralisation de la desserte à domicile, mais celui, multidimensionnel, de la "sécurité en eau", accès à une ressource suffisante et de qualité, capacité à la protéger ainsi qu'à maintenir durablement un patrimoine technique en bon état de fonctionnement et un prix de l'eau abordable.

Ce défi a conduit de nombreux acteurs à promouvoir et mettre en œuvre une rationalisation des territoires de l'eau potable.

Ce processus de longue haleine, ancré dans les histoires hydro-politiques locales, a été porté par des coalitions d'acteurs (services de l'Etat, des départements, ...) à

même d'activer toute une panoplie d'instruments d'action publique et de donner naissance à de nouveaux "arrangements territoriaux".

Cette histoire arrive aujourd'hui à un tournant. Les récentes réformes territoriales vont en effet accélérer cette recomposition autour des pôles urbains et de grandes intercommunalités. Elles devront trouver les moyens de consolider la sécurité en eau tout en conjuguant rationalisation et proximité. Issu d'une recherche pluridisciplinaire. Cet ouvrage apporte un éclairage original sur cette rationalisation : ses promesses, ses acteurs, ses réalisations et ses limites.

éditions
Quæ

EDITIONS QUÆ

RD 10 - 78026 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01 30 83 34 06 - Fax : 01 30 83 34 49

www.quae.com

FLEUVES FRONTIÈRES - LA GUERRE DE L'EAU AURA-T-ELLE LIEU ?



L'eau est un bien précieux, qui ne cessera de prendre de la valeur dans les années à venir. Les conflits occasionnés par le contrôle des territoires riches en eau douce se multiplient.

Franck Vogel propose un itinéraire photographique pour découvrir quatre fleuves emblématiques : le Brahmapoutre, le Nil, le Colorado et le Jourdain.

Le Brahmapoutre devient un enjeu économique et énergétique pour l'Inde et la Chine, qui se sont lancées dans une course à la construction de barrages hydroélectriques.

Depuis des siècles, l'accès à l'eau du Nil est un enjeu majeur pour l'Égypte. Il a déjà été au centre de conflits au Soudan.

Le Colorado est, quant à lui, l'artère vitale du sud-ouest américain. Mais c'est aussi le seul fleuve au monde à ne plus se jeter dans l'océan : les barrages américains l'empêchent désormais de s'écouler au Mexique.

Le Jourdain s'est réduit comme une peau de chagrin ces dernières années, à mesure que la majeure partie de l'eau est détournée pour l'irrigation des terres agricoles et l'approvisionnement des villes israéliennes.

Dans cet ouvrage de photographies, agrémenté de légendes explicatives, de cartes et d'infographies, Franck Vogel met à la portée de chacun la compréhension des enjeux économiques, écologiques et géopolitiques qui sont au cœur des problématiques liées à l'eau.

ÉDITIONS DE LA MARTINIÈRE

25, boulevard Romain Rolland - 75014 Paris

Tél. : 01 41 48 80 00

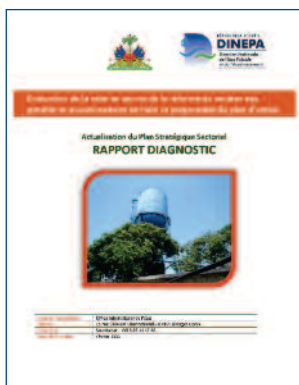
www.editionsdelamartiniere.fr





HAÏTI :

Un Plan Stratégique Sectoriel "Eau et de l'Assainissement"



Impliqué en Haïti depuis 2007, l'OIEau appuie la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) pour la mise à jour de son Plan Stratégique Sectoriel 2016 - 2025.

Cet important projet, financé par la Banque Interaméricaine de Développement, s'est clôturé le 18 juillet 2016 par la tenue, à Port au Prince, d'un atelier de travail avec les partenaires du secteur EPA en Haïti.

A cette occasion, l'OIEau a présenté au Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications d'Haïti, à l'Ambassadeur de Suisse en Haïti, en charge de la coordination des bailleurs de fond internationaux, et au Directeur Général de la DINEPA, les principaux résultats du projet : le diagnostic du secteur EPA depuis 2009, les défis et les enjeux pour les 10 prochaines années, les axes stratégiques et les actions à mettre en œuvre sur la période... Le financement du secteur, en particulier, a retenu l'attention des Partenaires Techniques et Financiers en faisant état des besoins, tant pour l'exploitation des services que pour l'investissement.

La journée s'est clôturée par des ateliers de travail permettant aux nombreux acteurs représentés de se positionner par rapport à la Stratégie Sectorielle de l'Eau Potable et de l'Assainissement des 10 prochaines années.



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNIDE

15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47
cnide@oieau.fr - www.oieau.org



NOS PARTENAIRES



Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
(Direction de l'Eau et de la Biodiversité)



Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt



Le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social
(Direction Générale de la Santé)



Le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International
(Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats)



L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)



Les 6 Agences de l'Eau



Le Réseau International des Organismes de Bassin



Le Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau



Le Réseau International des Centres de Formation aux Métiers de l'Eau

"WATERPIPP" :

Mise en œuvre de procédures d'Achats Publics Innovants pour le secteur de l'eau

L'achat public représente environ 19 % du PIB de l'UE.

Des dispositifs novateurs de passation des marchés peuvent être utilisés pour soutenir la phase de développement et la commercialisation de solutions nouvelles (PCP ou APAC), destinées à améliorer la qualité et l'efficacité des services publics, avec une meilleure valorisation de l'argent investi.

Le projet européen "WaterPiPP" (Water Public Innovative Procurement Policies), qui a débuté en janvier 2014 pour une durée de 3 ans, a permis de contribuer à renforcer les méthodes d'achats publics susceptibles de soutenir l'innovation dans le secteur de l'eau.

Animé et coordonné par l'Office International de l'Eau (OIEau), le consortium de 12 partenaires européens a permis de préparer plusieurs futurs achats de technologies innovantes, et de tester les bonnes pratiques permettant de surmonter les obstacles à leur commercialisation.

Plusieurs outils d'aide destinés aux acheteurs publics sont désormais disponibles en 4 langues (français, italien, anglais et espagnol) :



- Un guide pratique pour la mise en œuvre des procédures d'Achats Publics Innovants (API), adaptées à la législation locale ;
- Un MOOC : "Comment mettre en œuvre des procédures d'Achats Publics Innovants (API) dans le secteur de l'eau ?", avec un test d'auto-évaluation ;

- Un module d'e-learning, dont l'objectif est d'encourager les parties prenantes à explorer les possibilités d'achats publics avant commercialisation ;

- Une boîte à outils pour la sensibilisation aux achats publics innovants ainsi qu'une vidéo en anglais.

Un dialogue technique ouvert a été organisé à Milan le 22 juin 2016. Il s'agissait de la dernière étape d'une mesure d'accompagnement visant à la préparation des actions transfrontalières de passation des marchés innovants. Cet événement était axé sur les besoins d'innovations concrètes de la part de 2 Autorités organisatrices pilotes (Acquedotto Pugliese et CAP Holding) souhaitant acquérir des données sur l'état de l'art technologique.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces outils sur le site du projet WaterPiPP :

www.waterpipp.eu



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNIDE

15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47
cnide@oieau.fr - www.oieau.org





GEST'EAU :

Des partages d'expériences à destination des acteurs de la gestion intégrée de l'eau

Depuis 2002, l'**Office International de l'Eau** anime la communauté des acteurs des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et des Contrats de Milieux (rivières, baies, nappes), avec le soutien de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM).

Afin de répondre aux besoins des acteurs territoriaux, en tenant compte des priorités nationales de la politique de l'eau, de ses liaisons avec la politique de la biodiversité, de son intégration dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement économique, l'**OIEau**, partage aujourd'hui dans Gest'eau des expériences organisées autour de 7 grands thèmes :

- Animation, sensibilisation et concertation ;
- Elaboration et mise en œuvre des Contrats de Milieux ;
- Elaboration et mise en œuvre des SAGE ;
- Gestion qualitative ;
- Gestion quantitative ;
- Gouvernance et aménagement du territoire ;
- Milieux aquatiques et biodiversité.

On y découvre des actions menées sur le terrain, des témoignages, les questions et réponses du forum, mais aussi un panorama des ressources disponibles (agenda, actualités, réglementation, documentation, recherche & développement, ...).

www.gesteau.fr/partage-experiences

GEST'EAU

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNIDE

15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex

Tél. : 05 55 11 47 47

cnide@oieau.fr - www.oieau.org



Trimestriel - 4 numéros/an

Directrice de la Publication : Christiane RUNEL

Rédacteur : Didier DELAGE

Maquette : Frédéric RANSONNETTE



Office International de l'Eau

Centre National d'Information
et de Documentation sur l'Eau

15, rue Edouard Chamberland

87065 Limoges Cedex

Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-Mail : cnide@oieau.fr

www.oieau.org

Numéro Paritaire : AD 234

ISSN : 0012-9003 - 62^{ème} année

LES PROCHAINES

"JOURNÉES DE L'OIEAU" 2016

Les "**Journées de l'OIEau**" visent à apporter un éclairage concret et pratique sur des sujets d'actualité. Elles sont animées par des intervenants expérimentés qui leur donnent une orientation professionnelle, en s'appuyant sur des témoignages et des retours d'expériences du terrain. Elles s'adressent aux Elus, aux techniciens et cadres des Collectivités Locales, des associations ou des bureaux d'études, aux acteurs du monde de l'eau et des déchets, aux industriels de toute la France.

**Deux "Journées" sont prévues fin 2016,
à Paris, à l'Espace Hamelin.**

LE 15 NOVEMBRE :

**Transfert de compétences eau et assainissement :
conséquences de la Loi NOTRe.**

Après la Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) et la Loi relative à la délimitation des régions, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015.

Troisième volet de la réforme territoriale, la Loi NOTRe vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités, communes). Tout en préservant les Communes comme Collectivités Locales de proximité, une mesure phare de la Loi vise à renforcer l'intercommunalité avec le transfert de nouvelles compétences. L'eau potable et l'assainissement feront partie des compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018 et seront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette "**Journée de l'OIEau**" permettra de débattre et d'échanger sur toutes ces problématiques en apportant des éléments de réponse aux légitimes interrogations des Collectivités, afin de les préparer au mieux aux échéances à venir et à aborder le transfert des compétences eau et assainissement.

LE 13 DÉCEMBRE :

**Intelligence numérique : nouveaux outils
pour la gestion des réseaux d'eau.**

Afin d'optimiser la performance des services d'eau potable et d'assainissement tout en améliorant l'efficacité énergétique, en préservant la ressource en eau et en surveillant la qualité de l'eau distribuée, les réseaux d'eau s'équipent de plus en plus d'appareils communicants.

De nombreuses questions se posent face à l'arrivée de ces nouveaux produits : à quels nouveaux besoins répond réellement cette évolution ? A quels niveaux se situe-t-elle, pour quelles applications, et quelles en sont les implications ? ...

Cette "**Journée de l'OIEau**" permettra de dresser un état des lieux des réseaux d'eau intelligents avant de laisser la place aux échanges, pour apporter des éléments de réponse à ces multiples interrogations.

Retrouvez le détail des "Journées de l'OIEau" sur :

www.oieau.fr/cnfme

Inscription : inscription@oieau.fr

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNFME

22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex

Tél. : 05 55 11 47 70

stages@oieau.fr - www.oieau.org

